

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2023**

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 34 - Procurations : 8

Rappel des dates : Convocation : 02/11/2023 - Affichage : 02/11/2023

Le neuf novembre deux milles vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Bouloire sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	BREBION Patrick	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony			X
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël		Pouvoir à Mr FOUQUET Stéphane le 03/11/2023	
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir à Mr DE GALARD Gilles le 09/11/2023	
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Mr Pigné André le 09/11/2023	
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude		Pouvoir à Mr FROGER André le 04/11/2023	
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES	FROGER Michel		Pouvoir à Mme BUNEL Pierrette le 09/11/2023	
	BUNEL Pierrette	X		
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Mme LEMEUNIER Isabelle le 08/11/2023	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane			X
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude		Pouvoir à Mme CHAILLOUX Nathalie le 08/11/2023	
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel		Pouvoir à Mme MATHE Céline le 09/11/2023	
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Mr Mongella Arnaud est élu secrétaire de séance.

**Objet : Révision des conventions de mise à disposition des locaux utilisés dans le cadre de la compétence Enfance-Jeunesse**  
**Délibération n° 2023- 149**

Monsieur le Président expose qu'afin d'assurer le bon déroulement des activités relevant de la compétence Enfance-Jeunesse, les communes du territoire mettent à disposition de la Communauté de Communes, certains de leurs locaux et de leurs mobiliers.  
Dans ce cadre, la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien (CCGB) rembourse annuellement chaque commune pour l'usage des équipements concernés.

Les travaux inhérents à la définition du pacte financier et fiscal de la CCGB engagés depuis 2022 par l'EPCI et les représentants des 22 communes membres du territoire, ont mis en lumière la nécessité d'harmoniser et garantir l'équité entre les communes. Ils ont donc conduit à réviser le mode de calcul du reversement annuel aux communes.

Lors de son Débat d'Orientation Budgétaire 2023 du 2 mars dernier, le conseil a validé :

- **Le recours au critère unique de la fréquentation (nombre d'heures enfants réellement constaté au titre de l'exercice n-1) pour le calcul du reversement**
- **La diminution progressive des flux financiers descendants jusqu'à leur extinction qui interviendrait sur 3 ans (de 2023 à 2025).**

M le Président présente le projet de convention à intervenir avec chacune des communes concernées en remplacement des conventions disparates existantes. Elle vise à harmoniser les conditions d'utilisation par la communauté de communes des locaux municipaux partiellement affectés à l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse et s'inscrivant dans les objectifs du pacte fiscal et financier.

**Le Conseil communautaire,**

Vu le rapport présenté par le Président,

**Après en avoir délibéré,**

**Valide** le projet de convention d'utilisation par la communauté des locaux municipaux partiellement affectés à l'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse et ses annexes 1 et 2, telles qu'annexées à la présente.

**Autorise** le Président à signer sur ces bases la convention à intervenir avec chacune de communes concernées.

**Adopté à la majorité de 32 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 16 novembre 2023,

Le Président,

André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.  
La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Affichage :

du :